DEPARTEMENT
DU
BAS-RHIN

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 1 septembre 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Maître Raphaël NISAND

Absent(s) : Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur : Monsieur Alfred BECKER

N° CP/2014/541 - Construction de logements sociaux - ***1323***
Aide départementale à la création de logements locatifs sociaux

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 10 300 € aux bailleurs figurant dans le tableau annexé à la délibération.

Elle approuve, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la convention type d'attribution et de réservation de logements sociaux à intervenir entre le Département et, respectivement la SEM de Schweighouse-sur-Moder et la SIBAR.

Elle autorise son président à signer, le moment venu, les conventions particulières à intervenir sur cette base entre le Département et respectivement la SEM de Schweighouse-sur-Moder et la SIBAR.

Non participation au vote : Monsieur Jean-Michel FETSCH

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée

Francine THOMAS

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : 067-226700011-20140901-lmc188414-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 09/09/14